

Donation en démembrement avant cession

Votre client s'apprête à céder sa société avec une importante plus-value. La donation avant cession permet de combiner optimisation de la fiscalité de cession et objectif de transmission. Mais, cette stratégie nécessite une analyse précise des opérations déjà réalisées dans le passé et de verrouiller le sort des fonds après la cession.

Cette formation vous donne une méthode pour construire, sécuriser et chiffrer une stratégie de donation en démembrement avant cession, à partir d'un cas réel traité pas à pas.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Repérer les points de vigilance d'un dossier de cession de titres (donations antérieures, Pacte Dutreil, régime matrimonial) et déterminer les points à trancher avant toute opération.
- Évaluer le risque d'abus de droit d'une donation avant cession et appliquer les garde-fous qui sécurisent l'opération.
- Chiffrer comparativement la cession avec et sans donation et dimensionner la donation en nue-propriété et en pleine propriété pour financer l'impôt sur la plus-value à régler.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Public visé : Experts-comptables - Avocats - Notaires - Conseillers en gestion de patrimoine (CGP)

Prérequis : Avoir suivi une formation initiale ou continue en droit, comptabilité, fiscalité, finance ou gestion de patrimoine

Moyens matériels requis : La formation à distance nécessite : un ordinateur (ou tablette) équipé d'une connexion internet stable, d'un navigateur à jour et d'un accès à l'application Microsoft Teams (lien de connexion transmis avant la session). Une paire d'écouteurs ou un casque est recommandée pour un meilleur confort d'écoute.

CONTENU DE LA FORMATION

INTRODUCTION — PRÉSENTATION DU CAS

PARTIE 1 — POINTS DE VIGILANCE ET FISCALITÉ DES PLUS-VALUES EN DÉMEMBREMENT

- Les points à vérifier avant toute donation
- Détermination du redevable de l'impôt sur la plus-value selon le sort du produit de cession (répartition, emploi en démembrement, quasi-usufruit)
- Fiscalité applicable aux plus-values de cession

PARTIE 2 — SÉCURISER LA DONATION AVANT CESSIION

- Chronologie et garde-fous à respecter
- Abus de droit : art. L 64 et L 64 A du LPF : sanctions et jurisprudence
- Quasi-usufruit et art. 774 bis du CGI : conditions de déductibilité de la dette de restitution.
- Détermination du schéma de transmission à retenir pour le cas pratique

PARTIE 3 — CHIFFRER LA STRATÉGIE

- Estimation de la fiscalité due et des liquidités nettes sans donation préalable
- Estimation de la fiscalité due et des liquidités nettes avec donation préalable : méthode itérative

PARTIE 4 — LA POSTURE DE CONSEIL

- Conclusion sur le gain apporté par la stratégie et les éléments de conseil à communiquer au client et ses conseils pour la mise en oeuvre
- Valoriser sa mission et développer l'interprofessionnalité

DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

1/2 journée — 3h30 | Webinaire Teams |

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription par e-mail ou via le site internet www.think-twice.fr

La confirmation d'inscription est adressée dans un délai de 48 heures ouvrées.

La convention de formation est transmise au plus tard 7 jours avant le début de la session.

Délai de rétractation : 14 jours pour les prestations achetées à distance (particuliers).

Pour les professionnels, se référer aux conditions de la convention de formation.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

- Distanciel synchrone (Teams)
- Pédagogie pratique : un cas réel anonymisé traité de bout en bout, des apports techniques structurés, illustrés de jurisprudences et de calculs chiffrés.
- Synthèse de la stratégie et support remis aux participants via leur espace LearnBox
- Echanges et questions-réponses entre participants et formateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont mesurés en trois temps :

- Quiz de positionnement avant le démarrage de la session
Identification du niveau de connaissance des participants et ajustement pédagogique si nécessaire.
- QCM d'évaluation finale à compléter sur la plateforme Learnbox
Vérification de l'acquisition des compétences et remise d'une attestation de formation.
- Enquête satisfaction bénéficiaire à +90 j.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Think Twice s'engage à adapter ses formations aux besoins spécifiques des participants en situation de handicap. Tout besoin d'aménagement doit être signalé au moment de l'inscription ou via le questionnaire d'analyse de besoin et de positionnement.

La référente handicap est **Marie-Caroline Blanc** — marie-caroline@think-twice.fr

TARIFS

390 € HT par participant (TVA au taux de 20%) .

INTERVENANTS

Marie-Caroline BLANC — Ingénieur Patrimonial

Ingénieur patrimonial - 15 ans d'expérience. Diplômée Master 2 Gestion Internationale de Patrimoine (IAE Nice) et Master 1 Droit patrimonial, immobilier et notarial (Faculté de droit, Aix Marseille III). Chargée d'enseignement Master 2 Droit de la Banque et Gestion de patrimoine (Faculté de Droit, Aix Marseille III).

CONTACT – ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Référente pédagogique & administrative : Marie-Caroline Blanc

- Email : marie-caroline@think-twice.fr
- Téléphone : 06 68 02 41 92
- Site internet : www.think-twice.fr

THINK TWICE SAS

RCS Aix-en-Provence – 106 580 947

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la région Paca n°93132529013.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat